

POUR LE HANDICAP
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

SEMAINE DE L'INCLUSION 71

APPEL À CANDIDATURES POUR LA SOIRÉE DES TROPHÉES

CONFÉRENCE DE PRESSE
DU 5 JUILLET 2024 À MÂCON

SEMAINE DE L'INCLUSION

TROPHÉES DE L'INCLUSION 71

50 évènements et 1 appel à candidatures

Du 14 au 21 novembre 2024, le Département de Saône-et-Loire organisera la « Semaine de l'inclusion 71 » pour faire connaître et valoriser les initiatives inclusives existantes en Saône-et-Loire. Ce vendredi 5 juillet 2024, le président André Accary et la vice-présidente chargée de cette compétence, Claude Cannet, présenteront cet événement participatif et festif et lanceront officiellement l'appel à candidatures pour la soirée des Trophées de l'inclusion, point d'orgue de cette semaine.

La semaine de l'inclusion 71 sera organisée pour la première fois par le Département de Saône-et-Loire du 14 au 21 novembre 2024. Un évènement majeur pour mettre en lumière, le temps d'une semaine, une cinquantaine d'initiatives locales d'acteurs investis pour l'inclusion des personnes handicapées, avec des animations départementales dont la soirée des Trophées de l'inclusion qui ponctuera cette semaine. Dans le cadre de cette soirée de clôture, le Département de Saône-et-Loire lance aujourd'hui un appel à candidatures qui récompensera les initiatives inclusives innovantes, des talents et des parcours remarquables.

Le choix d'organiser cette semaine de l'inclusion des personnes handicapées émane de l'ambition du Département de Saône-et-Loire de faire une priorité de ce sujet qui s'appuie sur la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Une priorité confortée par le vote du Schéma unique des solidarités 2023 – 2027, « Solidarités 71 », lors de l'assemblée départementale du 28 septembre 2023.



Cette ambition départementale pour les personnes handicapées se traduit par :

- ➔ le développement de l'offre d'habitats inclusifs
- ➔ le soutien et la promotion des offres culturelles
- ➔ le soutien aux initiatives pour des activités physiques ou sportives
- ➔ la prise en charge du transport scolaire des élèves et des étudiants lorsque le recours aux modes de transport de droit commun n'est pas possible
- ➔ l'organisation d'événements de sensibilisation au handicap (La Saône-et-Loire fête la différence, Journée départementale de l'autisme, etc.).

La Semaine de l'inclusion 71, du 14 au 21 novembre 2024, s'inscrit dans ce sens.

LES TEMPS FORTS

JEUDI 14 NOVEMBRE :

événement de lancement organisé par le Département de Saône-et-Loire, en collaboration avec l'Elan Chalon, section basket fauteuil

• **Une conférence** : « Comment l'Elan accompagne ses joueurs sur le volet de l'inclusion professionnelle »

• **Un match d'exhibition** en soirée à Chalon-sur-Saône.

DU VENDREDI 15

AU JEUDI 21 NOVEMBRE :

50 manifestations à l'initiative d'acteurs locaux (programmation détaillée à venir)

JEUDI 21 NOVEMBRE :

soirée de clôture organisée par le Département de Saône-et-Loire avec remise des Trophées de l'inclusion 71

LA SEMAINE DE L'INCLUSION

Du 1^{er} avril au 30 mai, le Département de Saône-et-Loire a proposé aux acteurs locaux œuvrant pour l'inclusion de candidater avec un projet d'initiative à intégrer dans le programme de la semaine de l'inclusion.

Grâce à l'engouement général, près de 50 manifestations gratuites (spectacles, conférences, portes ouvertes, ateliers, etc.) à l'initiative d'acteurs divers (opérateurs culturels et sportifs, établissements scolaires, associations, collectivités territoriales, établissements et services médico-sociaux, etc.) se dérouleront dans l'ensemble de la Saône-et-Loire du 14 au 21 novembre 2024.



Ces manifestations aborderont, en fil rouge, l'intégration des personnes handicapées dans les différents aspects de la vie : vie quotidienne, culture, pratiques artistiques, sports, loisirs, emploi, habitat, accompagnement médico-social, etc.

LES OBJECTIFS

- ➔ sensibiliser au handicap visible et invisible
- ➔ faire connaître ce qui se fait en matière d'inclusion localement
- ➔ permettre la rencontre et l'échange en proximité entre le public et les acteurs locaux
- ➔ fédérer les habitants et les acteurs autour des enjeux liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire.

LES TROPHÉES DE L'INCLUSION 71 EN POINT D'ORGUE

Un appel à candidatures sera mis en ligne sur le site internet du Département de Saône-et-Loire du 5 juillet au 30 septembre 2024.

Les candidatures devront mettre en avant des initiatives innovantes de tous types (dispositifs de soutien et d'accompagnement, offres culturelles et sportives, équipements, solutions numériques, etc.) mais aussi des talents et des parcours inspirants en lien avec l'inclusion des adultes et enfants handicapés. Les organismes publics et privés ainsi que les particuliers peuvent candidater.

Un jury composé de représentants du Département de Saône-et-Loire et de partenaires agissant en faveur du handicap, présidé par Laurent Monsimet, reconnu pour son engagement en faveur de l'inclusion, sélectionnera les lauréats en fonction de la pertinence, l'impact et le caractère innovant ou inspirant des candidatures.

La soirée de remise des Trophées se déroulera le jeudi 21 novembre 2024 à 19h au cinéma Pathé à Mâcon.

HUIT TROPHÉES DANS 6 CATÉGORIES



1. « Vie quotidienne, accessibilité, mobilité, logement et habitat »

- ➔ Trophée « Innovation »
- ➔ Trophée « Talents et pratiques inspirantes »

2. « Culture, pratiques artistiques et activités sportives »

- ➔ Trophée « Offres inclusives »
- ➔ Trophée « Talents, parcours et pratiques inspirantes »

3. « Scolarisation »

- ➔ Trophée « Accompagnements d'élèves porteurs de handicap »

4. « Parcours professionnel »

- ➔ Trophée « Parcours d'un professionnel porteur de handicap »

5. « Accompagnement social et médico-social, et santé »

- ➔ Trophée « Innovation »

6. « Coup de cœur »

- ➔ Trophée « Coup de cœur du Jury* »

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES OFFRES CULTURELLES INCLUSIVES

Il s'agit d'actions culturelles de droit commun ouvertes à tous, notamment aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Un appel à projets permet notamment de soutenir les projets portés par des acteurs œuvrant dans le champ de la culture (associations, collectivités, compagnies, etc.) répondant à cet objectif.

➔ **23 projets culturels ont été soutenus sur la période 2020-2023 pour un montant total de 75 118 €**

FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'activité physique contribue à la qualité de vie des personnes en situation de handicap : renforcement de la confiance et de l'estime de soi, développement des qualités physiologiques, motrices et cognitives, appartenance à un groupe social.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en lien avec les fédérations départementales Handisport et Sport adapté, propose un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées souhaitant pratiquer une activité physique ou sportive.

Le Département de Saône-et-Loire propose des aides ponctuelles pour les personnes accueillies en établissements (tels que le projet d'activités physiques de plein air porté par la Résidence départementale d'accueil et de soins ou le projet de l'Association départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés pour la participation de résidents d'un foyer de vie aux Jeux nationaux d'été « Special Olympics »).



DÉVELOPPER L'OFFRE D'HABITATS INCLUSIFS

Il s'agit d'habitats à taille humaine caractérisés par des espaces de vie individuels et des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité de services : services publics, services sanitaires, services sociaux et médico-sociaux, transports, commerces... Cette offre d'habitats est assortie d'un projet de vie sociale et partagée visant à favoriser le « vivre ensemble ».

Après l'adoption d'un règlement départemental d'intervention en 2020, le Département met en œuvre l'Aide à la vie partagée (AVP). Cette aide individuelle finance le projet de vie sociale et partagée des personnes faisant choix de ce mode d'habitat. Elle est attribuée aux porteurs d'habitats inclusifs conventionnés par le Département.

➔ **Au 30 juin 2024, 8 habitats inclusifs ouverts à destination de 52 habitants (dont 32 personnes en situation de handicap) et 8 habitats inclusifs sont en projet.**

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Il existe trois modalités de prise en charge par le Département de Saône-et-Loire :

1. le remboursement des titres de transport en commun
2. le versement d'une indemnité kilométrique lorsque le transport scolaire est assuré au moyen d'un véhicule personnel
3. la mise en place d'un transport adapté.

➔ **589 élèves ont été pris en charge au titre de l'année scolaire 2023-2024.**



MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNAUTÉ 360 DE SAÔNE-ET-LOIRE

Les Communautés 360 s'inscrivent dans la continuité de la démarche de « Réponse accompagnée pour tous » - et des « Communautés 360 Covid » lancées en juin 2020. Elles complètent les politiques publiques en faveur des personnes handicapées.

Mise en œuvre en décembre 2022, la Communauté 360 de Saône-et-Loire repose sur un partenariat entre l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, la MDPH de Saône-et-Loire, la Mutualité française Saône-et-Loire et 5 partenaires « membres cœur » engagés dans le parcours de vie de la personne handicapée.

Elle s'adresse aux personnes reconnues en situation de handicap qui n'ont plus de solution d'accompagnement ainsi qu'aux proches aidants qui ont besoin de soutien.

➔ **Une centaine de situations ont été accompagnées depuis la mise en place du dispositif.**



LES CHIFFRES CLEFS



BUDGET 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :
204 M€

- APA à domicile et en établissement : 83 M€
- PCH à domicile et en établissement (adultes et enfants) : 22M€
- Aide sociale aux adultes (aide-ménagère et aide sociale à l'hébergement) : 77,51 M€ pour l'aide sociale aux personnes handicapées 12,37 M€ pour l'aide sociale aux personnes âgées
- Transport scolaire des élèves en situation de handicap : 3,5M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :
60,27 M€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :
151 150 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :
217M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :
63M€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :
1M€

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)



- ➔ 54 456 personnes en situation de handicap avec au moins un droit ouvert
- ➔ 15 856 dossiers de demandes déposés et examinés
- ➔ 45 047 avis et décisions rendus
- ➔ 74% de décisions favorables
- ➔ 3,3 mois de délai moyen d'instruction des demandes (4,6 mois au niveau national et 4,4 mois au niveau régional)
- ➔ 81 sollicitations au titre du dispositif « Réponse accompagnée pour tous » (62 réponses apportées dont 15 avec un plan d'accompagnement global).

Données 2023

PRESTATIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- ➔ 2 319 bénéficiaires adultes de la PCH à domicile. Plan d'aide mensuel moyen : 573,11 €
- ➔ 125 bénéficiaires enfants de la PCH à domicile. Plan d'aide mensuel moyen : 921,90 €
- ➔ 771 bénéficiaires adultes de la PCH en établissement
- ➔ 24 bénéficiaires enfants de la PCH en établissement
- ➔ 265 bénéficiaires de l'Allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) à domicile
- ➔ 2 768 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour personnes en situation de handicap

Données 2023

TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



- ➔ 589 élèves pris en charge
- ➔ 510 bénéficiaires d'un transport adapté
- ➔ 110 bénéficiaires d'une indemnité kilométrique
- ➔ 20 bénéficiaires d'une prise en charge des frais de transport en commun

Données portant sur l'année scolaire 2023-2024

OFFRE D'HABITATS INCLUSIFS



- ➔ 8 habitats inclusifs ouverts à destination de 52 habitants dont 32 personnes en situation de handicap et 20 personnes âgées
- ➔ 8 habitats inclusifs en projet
- ➔ 242 875 € attribués au titre de l'Aide à la vie partagée (AVP) au titre de l'année 2023.

Données au 01/06/2024

ACCUEIL FAMILIAL



- ➔ 87 accueillants familiaux agréés par le Département
- ➔ 173 places en accueil familial dont 46 places pour personnes en situation de handicap, 27 pour personnes âgées et 100 places mixtes
- ➔ 141 personnes accueillies dont 103 personnes en situation de handicap et 38 personnes âgées
- ➔ 10 accueillants familiaux proposant un accueil en journée

Données au 31/12/2023

OFFRE EN ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- ➔ 690 places en Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- ➔ 111 places en Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- ➔ 308 places d'hébergement en Foyer d'hébergement traditionnel (FHT)
- ➔ 542 places d'hébergement en Foyer de vie (FV)
- ➔ 36 places d'hébergement en Petite unité de vie (PUV)
- ➔ 349 places d'hébergement en Foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- ➔ 362 places d'accueil de jour en FAM ou Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Données au 31/12/2023



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr